

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 301 Philosophie et déontologie du travail social			
Code	SOAS3B01	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Florence PIRE (florence.pire@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be) Sophie DETOURNAY (sophie.detournay@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement entend fournir à l'étudiant des balises lui permettant de réfléchir et d'élargir ses interventions afin d'explorer et de construire une diversité de réponses et d'attitudes professionnelles.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
3.1 Construire son identité professionnelle
3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
3.3 Exercer un jugement professionnel.
3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
4.4 Construire un regard critique
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
8.4 Développer la créativité.
8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Développer un questionnement et une réflexion éthique et déontologique dans les pratiques de travail social
- II. Argumenter un positionnement déontologique en utilisant les références légales
- III. Diversifier ses grilles de lecture afin d'étoffer sa manière de penser et de concevoir sa pratique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B01A	Déontologie et éthique	12 h / 1 C
SOAS3B01C	Séminaire de travail social 3	12 h / 1 C

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B01A	Déontologie et éthique	12 h / 1 C
SOAS3B01D	Philosophie et pratiques réflexives	12 h / 1 C

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS3B01X	Déontologie et éthique	12 h / 1 C
SOAS3B01Y	Philosophie et pratiques réflexives	12 h / 1 C

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS3B01A	Déontologie et éthique	12 h / 1 C
SOAS3B01B	Société et enjeux numériques	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS3B01A	Déontologie et éthique	10
SOAS3B01C	Séminaire de travail social 3	10

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS3B01A	Déontologie et éthique	10
SOAS3B01D	Philosophie et pratiques réflexives	10
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS3B01X	Déontologie et éthique	10
SOAS3B01Y	Philosophie et pratiques réflexives	10
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS3B01A	Déontologie et éthique	10
SOAS3B01B	Société et enjeux numériques	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET LOUVAIN-LA-NEUVE :

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

POUR LE DEPARTEMENT DE MONTIGNIES (HJ et HD) :

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté un seul échec à 7/20 (ou inférieur 7/20) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Pour chacun des départements :

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

D'une période d'évaluation à l'autre : voir réglementation générale des examens

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie et éthique			
Code	11_SOAS3B01A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Marc CHAMBEAU (marc.chambeau@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de déontologie donne aux étudiant·e·s les éléments qui permettent de différencier une posture déontologique d'un positionnement éthique et l'occasion d'utiliser les références juridiques et déontologiques de base utiles à la pratique du travail social.

Les ateliers de travail leur permettent de développer une démarche réflexive sur la pratique du travail social en prenant en considération les dimensions éthique et déontologique.

Le cours vise à favoriser l'émergence et la construction d'un positionnement professionnel.

Les objectifs du cours sont :

- Expliciter les rapports entre le droit, la déontologie et l'éthique
- Comprendre la déontologie, en tant que norme de comportement dans le milieu du travail social.
- Poursuivre la sensibilisation à une analyse critique des situations complexes auxquelles les professionnels du travail social sont confrontés.
- Mettre au travail une situation de stage afin d'en analyser les dimensions qui posent question. Différencier la posture déontologique du positionnement éthique. Faire des choix professionnels quant aux postures déontologiques et aux positionnements éthiques.
- Confronter les points de vue sur les situations travaillées pour approfondir l'analyse des enjeux et ouvrir des options d'intervention.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant·e sera capable de :

- Trouver les repères éthique et déontologique pour interroger sa pratique de travail social.
- Décrire une situation rencontrée en stage où se pose une question déontologique et/ou éthique.
- Différencier clairement dans ces questions ce qui est de l'ordre d'un questionnement déontologique et d'un questionnement éthique.
- Analyser cette situation en faisant référence à des éclairages diversifiés (codes, lois, documents institutionnels, articles, livres, ...) Développer un point de vue déontologique et l'argumenter en utilisant les références légales et déontologiques appropriées.
- Confronter son point de vue avec celui d'autres étudiant·e·s, imaginer, choisir et analyser des pistes alternatives d'intervention, vérifier ce qu'elles impliquent, d'abord au niveau déontologique, ensuite au niveau éthique.
- Retirer de ce travail de réflexivité des vigilances pour sa pratique en travail social.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Rappels au sujet de la portée d'une règle déontologique et du rôle des codes de déontologie.
- Re-clarification des notions en lien avec la déontologie : le droit, l'éthique.
- Le secret professionnel confronté aux pratiques.
- Des situations pratiques issues du travail social où se posent des questions éthiques et/ou déontologiques.
- Questions et débats.

Démarches d'apprentissage

Le cours se déroule en différentes étapes :

- Cadrage de l'ensemble de la démarche
- Trois ateliers de mise au travail de situations

Alternance d'exposés théoriques et de temps de travail inductif dans les ateliers

Dispositifs d'aide à la réussite

- Le travail en atelier est supervisé.
- Des rencontres individuelles sont prévues pour aider les étudiant-e-s à choisir les situations sur lesquelles ils/elles peuvent travailler.

Sources et références

- « Ethique et responsabilité [Dossier] ». Revue française de service social, n° 220 (2006): 5-83.
- Moreau, Thierry. « Le code de déontologie des psychologues et le respect des dispositions légales relatives au secret professionnel ». Journal du droit des jeunes, n° 340 (2014): 23-37.
- « Quelles pratiques professionnelles du travail social en 2008, dans le respect des principes universels des droits de l'homme ? [Dossier] ». Revue française de service social, n° 231 (2008): 6-125.
- Merlier, Ph, (2013). Philosophie et éthique en travail social. Rennes: EHESP
- Les différents codes de déontologie et textes de référence, disponibles au centre de documentation.
- Bibliographie sélective
- Un PPT retraçant la démarche.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

voir connectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Première session :

L'étudiant-e doit remettre un travail écrit individuel comportant quatre parties :

1. Identification et description de la situation-problème d'ordre déontologique et/ou éthique en la replaçant dans son contexte spécifique.
2. Développement d'une analyse et du questionnement que suscite cette situation-problème, en utilisant les références juridiques et déontologiques pour argumenter sa posture déontologique.
3. Exposé des questions générées par l'ensemble de la démarche : questions d'ordre éthique, méthodologique, politique... et pistes de réflexion qui s'en dégagent.
4. Approfondissement, prolongement de l'analyse sur base de vidéos proposées

Seconde session:

L'étudiant-e ajourné-e prendra contact par mail, après la proclamation de 1ère session, avec l'enseignant-e ayant corrigé son travail.

À cette occasion, il/elle se verra fixer, parmi les 2 modalités suivantes, celle le concernant pour la 2e session.

- Soit retravailler et approfondir la situation présentée en 1ère session à partir des consignes précises énoncées dans le document de travail distribué.

• Soit présenter une autre situation rencontrée ou vécue en stage en se référant aux étapes du travail reprises dans le document de travail

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : assistant social

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax :

Mail : social.ln.bac@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Société et enjeux numériques			
Code	11_SOAS3B01B	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sophie DETOURNAY (sophie.detournay@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La révolution numérique a modifié, et modifie encore, les comportements sociaux, les modes de communication et de pratiques collaboratives ainsi que l'accès aux savoirs. Les usages numériques impactent le travail social que ce soit dans le champ de la relation professionnelle (individuelle, de groupe et communautaire) que de l'accès aux droits et aux institutions ou encore à travers des questions d'ordre éthique telles que la transmission des informations, la propriété et la confidentialité des données, l'usage des réseaux sociaux, ...

En tant que futur·e·s professionnel·le·s, il est nécessaire de penser une articulation entre cette culture numérique et la « culture métier » et ses prescrits professionnels.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux
- Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation
- Mettre en débat les questions sociales actuelles

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Qu'entend on par numérique?
- Comment les philosophes peuvent alimenter notre réflexion (Socrate, Schrödinger, Rousseau, Marx ...)
- Quels enjeux repèrent-on dans la société et dans le travail social?
- La créativité comme levier nécessaire

Démarches d'apprentissage

Alternance d'exposés, de projection de conférences et de textes

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement et collectivisation des questions posées par les étudiant·e·s pendant le cours.

Sources et références

Bernar Stiegler, La société automatique. Tome 1, L'avenir du travail, 2015
Etienne Klein, Matière à contredire, essai de philo-physique, 2018

Et plus largement les nombreuses conférences de ces deux philosophes disponibles sur youtube

Didier Dubasque, *Quand le numérique prend possession de nos vies*. in La revue française de service social, n°264

Jean Lohiesse, *L'homme et le cyborg*, De Boeck, 1991

Numérique : Quels risques pour les usagers plus fragiles?, la revue de l'Observatoire, mars 2022

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les notes de cours sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant-e sera évalué-e sur sa capacité à mobiliser les concepts et auteurs vus en cours pour comprendre une question de société. Cette question pourra lui être soumise par écrit que ce soit à partir d'une situation fictive, d'un article de presse ou de tout autre support médiatique

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).